

09.2022

gero DOSSIER

# Vivre en situation de handicap

## **Leben mit Beeinträchtigung**

DE *Deutsche Version auf Anfrage*

## **Accessibilité pour toutes et pour tous**

Cette année est placée sous le thème de la diversité et nous nous intéressons aux multiples facettes de la société. Dans ce dossier, nous avons choisi de nous concentrer sur les personnes âgées atteintes d'un handicap, soit physique soit mental. Elles aussi souhaitent vivre de manière autonome dans un environnement qui leur est familier.

Dans les pages suivantes, nous avons réuni des témoignages ainsi que des informations qui montrent qu'un tel souhait est tout à fait possible si le milieu de vie est conçu et aménagé de manière adéquate. En fin de compte, nous souhaitons profiter toutes et tous d'un environnement accessible et inclusif permettant de participer à la vie publique.

Ce dossier a été réalisé par Nicole Duhr et Vibeke Walter.



# Un environnement adapté pour tous



Photo © Yannick Breuer



**Info-Handicap se définit comme un centre national d'information et de rencontre dans le domaine du handicap et conseille les personnes concernées ainsi que leur entourage. Que souhaiteriez-vous ajouter ?**

Depuis notre création en 1993, à l'initiative du ministère de la Famille, nous agissons en tant que fédération pour 56 associations dans le domaine du handicap au Luxembourg.

Nous apportons également une aide juridique, par exemple dans le domaine du droit du travail. En outre, nous proposons des cours pour sensibiliser le personnel des entreprises publiques et privées par rapport à l'accessibilité et aux besoins des clients à mobilité réduite ou souffrant de handicaps sensoriels.

Nos efforts continus en faveur d'une plus grande accessibilité se concrétiseront le 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accessibilité des lieux publics (voir encadré). L'accessibilité dans les transports publics est également très importante, car, sans cela, une vie autonome n'est pas possible.

**De nombreuses personnes vivent à leur domicile avec leur handicap, certaines de manière autonome, d'autres avec le soutien de proches ou des services de soins ambulatoires. Quelles sont les possibilités qui s'offrent à elles avancées en âge?**

L'objectif est toujours de rester le plus longtemps possible chez soi, que ce soit pour les personnes avec ou sans handicap. Cela est possible si l'environnement est déjà accessible ou s'il peut être aménagé.

En cas de diminution ou de perte d'autonomie, l'assurance dépendance évalue les besoins des personnes concernées et établit un plan de soins qui comprend l'aide du personnel soignant et/ou des aides techniques. Il n'y a pas de différence entre les personnes souffrant d'un handicap de longue durée et celles qui, à la suite d'un accident ou à cause du vieillissement, deviennent dépendantes (voir plus d'informations à la p. 8).

## Accessibilité dans les lieux publics

Selon la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la possibilité de se déplacer librement est un droit humain et une condition essentielle pour une vie sociale autodéterminée et indépendante, ainsi que pour une participation sociale, tant dans le domaine professionnel que dans la sphère privée.

La nouvelle loi relative à l'accessibilité des lieux publics entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Celle-ci amende la précédente, qui a plus de 20 ans, en la rendant plus efficace. Elle renforce les dispositions de sanctions pénales en cas de non-respect.

L'accessibilité doit donc être garantie dans le domaine public. Mais elle s'applique également à tous les lieux publics et privés à usage collectif, tels que p. ex. les cabinets médicaux, les commerces et les salons de coiffure.

## Supposons qu'une personne ayant un handicap décide de s'installer dans un établissement pour personnes âgées. Les CIPA répondent-ils à leurs besoins spécifiques ?

Les CIPA disposent des installations accessibles nécessaires en cas de mobilité réduite, tant dans les parties communes que dans les chambres privées, par exemple au niveau des installations sanitaires. La situation est plus difficile pour des personnes avec des déficiences visuelles ou auditives.

Dans de nombreux cas, le personnel n'est pas suffisamment formé aux besoins et aux sensibilités de ces résident-e-s. Pour cette raison, les personnes âgées malvoyantes s'installent plutôt au CIPA Blannenheem à Berschbach, où une offre adaptée existe pour elles.

## Les personnes souffrant de handicaps physiques qui entrent dans un CIPA ou une maison de soins ont généralement 15 à 20 ans de moins que le reste des résident-e-s. À quels problèmes cela peut-il conduire ?

Chez les personnes ayant une expérience de handicap à vie, la dégradation de la santé, liée aux charges physiques plus importantes au fil des années, peut commencer plus tôt et peut justifier l'entrée en institution pour personnes âgées. Pourtant, si ces personnes sont encore en bonne santé mentale et qu'elles ont l'impression « d'être en avance » sur les autres résident-e-s beaucoup plus âgé-e-s, elles ont parfois du mal à s'intégrer dans la communauté. Il ne s'agit donc pas d'un problème de soins, mais plutôt d'intégration sociale, ce qui est bien sûr aussi un facteur essentiel de bien-être.

## Est-ce qu'il y a un manque d'alternatives au Luxembourg pour accueillir ces personnes ?

Oui, effectivement, et pourtant il y a un réel besoin. Les structures de logement accompagné pourraient combler ce fossé entre la vie à domicile et la vie dans une maison de retraite. L'autonomie et l'indépendance des résident-e-s en bénéficieraient. Il existe certes des établissements de ce type, mais ils ne sont pas assez nombreux.

### Note de la rédaction :

La Fondation Kräizbiërg gère un établissement de logements protégés pour des personnes de 18 à 60 ans souffrant de limitations physiques à Gasperich.

Si leurs besoins l'exigent, elles peuvent demander un transfert dans un autre établissement, par exemple le Foyer Schoumansbongert.

Nous sommes toutefois heureux de constater que, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accessibilité, dans tous les projets de construction à venir, 10 % des logements devront être conformes aux critères d'accessibilité et être adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Cela permettrait et encouragerait également la cohabitation des personnes avec un handicap avec celles qui n'en ont pas.

## Pourquoi n'y a-t-il pas encore plus d'inclusion des personnes âgées porteuses d'un ou de plusieurs handicaps dans les activités de loisirs en général ?

La première barrière est souvent dans la tête des gens. Sur le plan de l'infrastructure, il peut bien sûr y avoir des obstacles, par exemple des escaliers, des passages étroits, des installations sanitaires, etc. À cela s'ajoute le fait que le personnel peut éventuellement être insuffisamment sensibilisé et formé aux besoins spécifiques de ces personnes. Là encore, il y a des progrès à faire.



## Accessibilité dans les espaces publics

Le label EUREWELCOME regroupe des établissements de la gastronomie, du tourisme, de la culture et des loisirs qui répondent à certaines exigences de l'accessibilité architecturale et de l'hospitalité. Il sert non seulement aux personnes handicapées, mais est également utile p.ex. aux personnes âgées, à des personnes ayant une difficulté temporaire au niveau de la mobilité, aux parents avec de jeunes enfants.

La brochure correspondante, ainsi que d'autres informations, peuvent être demandées auprès d'Info-Handicap

☎ 366 466 1, [www.info-handicap.lu](http://www.info-handicap.lu)

À l'initiative de GERO, Yannick Breuer de Info-Handicap, donnera une conférence sur ce thème le 6 octobre 2022 à partir de 14.30h à Itzig.

Plus de détails sur [www.gero.lu](http://www.gero.lu)



# Être bien encadré en communauté



*Le Domaine Schoumansbongert est une institution de la Fondation Kräizberg. Il s'agit d'une structure d'hébergement située à Frisange qui s'adresse aux personnes souffrant d'un ou de plusieurs handicaps physiques. Robert Origer, chargé de direction, présente le concept de prise en charge.*

## **Le Schoumansbongert abrite des personnes âgées de plus de 40 ans. Quelles sont les répercussions du vieillissement sur ces personnes se trouvant en situation de handicap tout au long de leur vie ?**

En raison de leur pathologie de longue date, elles peuvent développer à partir de 40 ans des symptômes et des troubles qui ne se manifesteraient autrement que chez des seniors âgés de 60 ou 70 ans. Lorsque ces problèmes nécessitent des soins plus intensifs qui, dans le cadre de vie actuel – que ce soit à domicile ou dans un autre établissement – ne peuvent pas être assurés, il faut envisager un changement d'hébergement.

## **Donc, le Schoumansbongert peut être une option ?**

Exactement. En tant que CIPHA (Centre intégré pour personnes handicapées), notre personnel et nos infrastructures sont spécialisés dans les besoins de ces résident-e-s âgé-e-s. La moyenne d'âge est d'environ 60 ans. Nous recevons des demandes pour des transferts internes, c'est-à-dire pour des résident-e-s d'autres institutions de notre organisation. Mais nous recevons également des demandes pour des personnes handicapées dont l'environnement domestique ne leur permet plus de vivre à la maison, par exemple parce que leur état de santé s'est détérioré ou parce que les proches ne peuvent plus assumer les soins journaliers. Nous recevons également des demandes d'admission de la part d'hôpitaux pour des personnes qui, suite à un accident par exemple, ont un besoin urgent de soins.

## **Les personnes ayant un handicap qui travaillent dans un atelier protégé prennent leur retraite à 60 ans. Quelles sont les offres disponibles pour les soutenir dans l'organisation de leur quotidien ?**

En tant qu'établissement du secteur du handicap, nous sommes soumis à deux obligations : la prise en charge en termes d'hébergement et de soins, conformément aux dispositions de l'assurance dépendance, mais aussi un accompagnement socio-éducatif sous la forme d'un plan de loisirs adapté individuellement. Celui-ci se base sur le dossier des résident-e-s et contient, outre des détails médicaux, des indications sur les habitudes et l'environnement familial de la personne. Dans la mesure où les résident-e-s sont autonomes, par exemple si elles utilisent les transports publics ou le service Adapto, elles peuvent organiser leur journée comme elles l'entendent. Nos offres internes et nos excursions sont adaptées aux besoins et aux possibilités de chacun-e. De même, de nombreuses personnes utilisent le programme 321-Vacances de la Fondation Tricentenaire. Des contacts avec la famille sont entretenus dans la mesure du possible. Beaucoup de nos résident-e-s se réjouissent d'une visite ou d'un week-end auprès de leurs proches. Ceux-ci sont bien sûr aussi les bienvenus chez nous.

## **Vos résident-e-s sont bien intégré-e-s au sein de la commune, sont membres de la commission d'égalité des chances, participent aux fêtes d'école ou aident à la fête annuelle de l'Amicale Schoumansbongert. Comment se fait-il qu'il n'y ait pourtant pas une plus grande inclusion des personnes âgées avec un handicap dans les activités de loisirs ?**

Il faut savoir que le degré de sévérité du handicap de nos résident-e-s est très variable. La participation à des activités non spécifiques concerne plutôt les personnes ayant des handicaps plus légers. Il faut également considérer le fait qu'une personne en fauteuil roulant par exemple peut avoir, outre sa mobilité réduite, d'autres besoins pour lesquels les prestataires de loisirs ne sont parfois pas assez équipés ou formés.

ELIANNE THEISSEN

# J'aime être avec les gens



**Elianne Theissen (70 ans) a pris sa retraite il y a cinq ans et vit depuis lors au « Foyer Eislecker Heem ». Il s'agit d'un centre d'accueil de jour et d'hébergement pour personnes adultes souffrant d'un handicap mental léger ou moyen. Les résident-e-s sont réparti-e-s en différents groupes dans lesquels une atmosphère familiale et un encadrement adéquat sont garantis.**

**Au « Eislecker Heem », il existe deux groupes de vie encadrés pour 8 et 10 personnes, ainsi qu'une communauté de vie plus autonome de trois personnes afin de faire face à leurs besoins individuels de manière optimale.**

**L'objectif est qu'en fin de vie, les résident-e-s ne soient pas obligé-e-s de déménager dans une autre structure d'hébergement mais qu'ils-elles peuvent rester dans leur environnement habituel. Aux côtés du personnel éducatif, différents soignants complètent l'équipe afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de cette phase de la vie.**

**Le groupe d'Elianne Theissen offre une assistance permanente et un encadrement par une équipe formée. Les résident-e-s participent activement et selon leurs capacités à la vie quotidienne et aux tâches qui en découlent. Jusqu'à sa retraite, Elianne Theissen a travaillé dans les ateliers protégés « Lëlljer Gaart ».**



Photo © GERO

« J'aime beaucoup vivre ici au Foyer. Ce qui me plaît le plus, c'est quand nous faisons la cuisine ensemble à midi. J'aide par exemple à éplucher les pommes de terre, à faire la vaisselle ou à préparer les vinaigrettes.

Pendant la journée, il n'y a pas vraiment de moment que je n'aime pas. Parfois, il m'arrive d'être de mauvaise humeur. Quand je ne veux pas faire quelque chose, je peux me fâcher. Mais dans ce cas, je parle avec les autres dans mon groupe ou avec les animateurs-rices et puis ça va mieux.

Le bonheur pour moi, c'est d'être avec ma famille et de passer du temps avec elle. Mon plus grand souhait est de la garder encore longtemps. C'est difficile quand il y a des gens autour de moi qui meurent. Cela me rend triste et j'ai les larmes aux yeux. Mais après quelque temps, je sens comme un déclic dans ma tête et je vais mieux de nouveau. Pour moi, bien vieillir, c'est être encore en forme et avoir les idées claires.

Je me promène beaucoup et j'aime être avec les gens. J'aime surtout Noël ou quand nous allons manger une glace, faisons une excursion avec notre mini-bus ou jouons de la musique ensemble. Ma chanson préférée est « Ons Heemecht ». En trois mots, je me décrirais comme joyeuse, heureuse et contente. »

# Au cœur de la vie



Photo © GERO

**Roland Welter (67 ans) reçoit le diagnostic de rétinopathie pigmentaire au milieu des années 70. Il s'agit d'une maladie génétique de la rétine qui entraîne peu à peu diverses limitations : cécité nocturne, cataracte et rétrécissement du champ visuel. En 1998, les médecins constatent en outre une dégénérescence maculaire, une maladie évolutive et incurable de la rétine. Plombier-chauffagiste de formation, Roland Welter ne peut alors plus exercer son métier. Il travaille pendant 25 ans à la centrale téléphonique du Centre Hospitalier. À 57 ans, il bénéficie de la retraite de solidarité.**

« La dégénérescence maculaire a fait disparaître presque complètement la vision de mon œil droit. En ce qui concerne mon œil gauche, j'ai une vision limitée à cause de la rétinopathie pigmentaire, ce qu'on appelle aussi la vision en tunnel, et je ne dispose plus que d'environ deux dixièmes de la vision dans un angle de 5 degrés.

Grâce à ma capacité visuelle minimale et à mon chien guide d'aveugle, je suis relativement autonome et peux me déplacer de façon assez libre. Même les voyages en train sont possibles. Je fais mes courses avec ma femme, que mon chien parvient heureusement toujours à retrouver au cas où nous nous perdons. Des outils comme mon ordinateur, qui est équipé d'une fonction de synthèse vocale, sont d'un grand soutien au quotidien.

Sur demande auprès de l'assurance dépendance, j'ai reçu une vidéo-loupe, une ligne braille et une OrCam MyEye. Il s'y agit d'une mini-caméra intelligente qui se fixe sur des lunettes et qui, grâce à l'intelligence artificielle, permet de reconnaître des personnes, des billets de banque ou des produits. Les chiens guides d'aveugles sont également cofinancés par l'assurance dépendance.

En raison de mon handicap visuel, je dois souvent faire des efforts pour me concentrer. Celui-ci peut provoquer des tensions dans le corps, c'est pourquoi je vais régulièrement chez le kinésithérapeute. Sinon, j'oublie mon âge et mon handicap assez souvent dans mon quotidien. Grâce à mon activité de président de l'Association Chiens Guides d'Aveugles au Luxembourg, j'ai suffisamment à faire. J'aime beaucoup voyager avec mon épouse et j'assiste p.ex. régulièrement au Festival de Théâtre d'Avignon. La vie reste en tout cas intéressante ! En plus, j'ai décidé de me concentrer sur les points positifs au lieu de me focaliser sur les aspects négatifs.

Pour bien vivre ensemble, il faut du respect mutuel mais aussi la volonté, par exemple de la part des communes de supprimer les barrières existantes ou du moins de ne pas en créer d'autres. À cet égard, la Semaine de la sensibilisation à la Ville de Luxembourg est un événement important. Lors de cette journée, les personnes concernées s'informent sur les différentes formes de handicap et il y a une ambiance bienveillante.

Au cours des 20 dernières années, beaucoup de choses ont été faites pour créer une plus grande accessibilité. La nouvelle gare de Rodange p. ex. a été conçue de manière très accessible. Les personnes à mobilité réduite peuvent se faire accompagner à la montée et à la descente des trains après avoir contacté les CFL par téléphone. Dans le tram ou dans les bus, il y a des indications acoustiques. Ce qui reste problématique, c'est lorsque nous voulons retirer de l'argent à un Bancomat. À l'étranger, il existe des distributeurs automatiques de billets qui fonctionnent avec une synthèse vocale. Mais au Luxembourg ce n'est pas encore le cas. Malgré de nombreuses discussions avec les services compétents, nous n'avons malheureusement pas pu y remédier, bien qu'en termes d'autonomie, ce serait très important pour nous. »

ELISABETH BASTIAN

# Bien organiser son quotidien



Photo © GERO

**Elisabeth Bastian (60 ans) se déplace en fauteuil roulant depuis 2009. Ancienne infirmière et mère d'une fille de 26 ans, elle souffre d'une dystrophie musculaire génétique. Elle gère son quotidien avec l'aide d'un service de soins à domicile, d'un environnement domestique aménagé et surtout grâce au soutien de son mari Marc. Sans lui, beaucoup de choses ne seraient pas possibles.**

« Je bénéficie d'un soutien financier de la part de l'assurance dépendance pour les activités de la vie quotidienne, c'est-à-dire s'habiller, se laver, prendre une douche, se transférer du lit au fauteuil roulant ou aux toilettes. Ces tâches sont assumées pour la plupart par mon mari, qui est officiellement reconnu comme un aidant. Deux fois par semaine, je bénéficie d'une aide professionnelle pour aller me coucher, une fois par semaine d'une aide-ménagère. De plus, je peux profiter de séances de physiothérapie et d'ergothérapie. Après avoir fait une première demande à l'assurance dépendance en 2008 pour rendre notre maison plus accessible, il a fallu environ un an pour obtenir l'autorisation. Nous avons reçu une aide financière pour la transformation de la salle de bain, à savoir l'installation d'une douche à l'italienne et des toilettes réglables en hauteur. En outre, un ascenseur a été installé entre le garage et le rez-de-chaussée.

Pour l'instant, j'ai encore assez de force pour me déplacer en fauteuil roulant à la maison ou dans les magasins. J'essaie de compenser mes handicaps autant que possible : par exemple je m'appuie sur mes avant-bras pour éplucher les légumes ou j'utilise des couverts extra légers pour manger. Je tricote et j'aime toujours autant lire. J'entraîne ma tête et mon esprit par des exercices de mémoire et des cours d'informatique. Depuis juin 2020, je suis également présidente du « Lëtzebuerger Verein fir Gediechnistraining », j'en assure le secrétariat et je donne moi-même des cours d'entraînement de la mémoire.

En matière d'accessibilité, les choses se sont déjà beaucoup améliorées ces dernières années. A Frisange par exemple, les trottoirs ont été aplanis, des rampes ont été installées au bâtiment de l'administration communale et le Frisibus est à disposition. De même, de nombreux supermarchés ou institutions culturelles sont désormais bien accessibles. Par contre, les restaurants posent souvent problème lorsque les toilettes sont trop étroites ou situées au sous-sol. Même les cabinets médicaux ou de kinésithérapie ne sont pas toujours conçus de manière accessible. Il est dommage que le service Adapto ait été transformé. La réservation des trajets est maintenant plus compliquée et prend beaucoup de temps, et il n'y a malheureusement pas de ligne d'assistance téléphonique. Je dois toujours bien planifier à l'avance mes déplacements. Ce qui est vraiment énervant, c'est quand les gens se garent sur les places réservées aux handicapés parce qu'ils veulent « juste aller au Bancomat ». Heureusement, je rencontre aussi des personnes très serviables et attentionnées.

Si ma force continue à diminuer, je devrai recourir à un fauteuil roulant électrique. Je pense qu'à partir de 65 ans, je m'occuperai plus intensivement de la recherche d'une maison de retraite appropriée, même si j'espère rester chez moi le plus longtemps possible.

Je souhaiterais qu'à l'avenir encore plus de temps et d'argent soient investis dans la recherche et le traitement des maladies rares. Je souhaiterais également que les personnes mobiles, y compris celles qui nous côtoient professionnellement, se mettent plus souvent à la place des personnes à mobilité réduite. »



## Partout et pour tous

En tant que centre de coordination du réseau national des Clubs Seniors, GERO s'est renseigné auprès des différents clubs afin de connaître si ou comment les personnes porteuses d'un handicap utilisent leurs offres de loisirs.

Même si de nombreuses activités s'adressent à des seniors autonomes, il existe aussi des offres nécessitant peu d'effort physique. C'est le cas par exemple des ateliers créatifs, des rencontres de jeux ou des exercices de relaxation, qui sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite, souffrant d'un handicap sensoriel ou d'une légère déficience intellectuelle. Certains clubs proposent également des cours de danse accessibles aux personnes en fauteuil roulant ou qui se déplacent avec un déambulateur ou une canne. Même des résident-e-s des structures du secteur du handicap participent parfois à ces activités. Une chose est certaine : les Clubs Seniors sont là pour tout le monde !

Ainsi, les personnes malvoyantes participent à des concerts et même à des voyages. Si nécessaire, elles sont accompagnées par un membre de leur famille ou par des ami-e-s. Si cela n'est pas possible, les clubs s'efforcent de trouver une personne accompagnante sur demande.

Les repas de midi, que de nombreux clubs proposent régulièrement, sont également appréciés par des personnes en situation de handicap, car cela facilite les courses ou la préparation.

L'accès est possible, du moins en partie, dans tous les Clubs Seniors. Pourtant, il est important que les personnes à mobilité réduite le signalent au moment de l'inscription, afin que des dispositions nécessaires puissent être mises en place si besoin.

Pourquoi les personnes ayant un handicap ne sont-elles donc pas plus nombreuses à profiter des offres ? Selon la responsable d'un Club Senior, cela est moins lié à la volonté de participer qu'aux problèmes de transport. Certaines personnes ne peuvent pas quitter leur lieu de vie de manière autonome et/ou n'ont pas de moyen de transport pour se rendre au rendez-vous. De plus, comme le fait remarquer une autre responsable, les personnes en situation de handicap pensent souvent que les activités ne sont pas adaptées à leur situation.

C'est pourquoi il est important de souligner que les Clubs Seniors se tiennent toujours à votre disposition pour répondre simplement et sans engagement à toutes vos questions sur l'accessibilité et les possibilités de participation.

## Informations utiles

L'assurance dépendance du Luxembourg peut prendre en charge des aides techniques pour permettre à la personne dépendante d'augmenter ou de maintenir son autonomie de vie dans les domaines de l'hygiène corporelle, de l'alimentation et de la préparation des repas, de la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du logement, de l'habillement et du déshabillage, de l'aide aux activités ménagères et de la communication orale ou écrite.

Ces aides sont mises gratuitement à la disposition de la personne concernée. Le montant des frais pris en charge ne peut toutefois pas dépasser 28.000 € par aide.

**Pour plus d'informations :**  
**[www.assurance-dependance.lu](http://www.assurance-dependance.lu)**

### → **Helpline Secrétariat Assurance Dépendance**

lundi – vendredi : 8h30 – 11h30, 13h30 – 16h30

☎ **247-86060**

**[secretariat@ad.etat.lu](mailto:secretariat@ad.etat.lu)**

### → **Helpline Aides techniques**

Pour tout renseignement en relation avec des aides techniques, une adaptation du logement ou une adaptation de voiture

lundi – vendredi : 8h30 – 11h30, 13h30 – 16h30

☎ **247-86040**

### → **ADAPTH asbl Bureau de conseil pour construction ou rénovation accessible à tous**

Si les conditions de santé nécessitent des adaptations de l'habitat afin d'améliorer ou de maintenir la mobilité, mais aussi si vous souhaitez vous informer à titre préventif et à long terme sur un logement accessible dès la construction ou la rénovation, vous pouvez vous adresser aux experts d'ADAPTH.

**[www.adapth.lu](http://www.adapth.lu)**

☎ **43 95 58 – 1**